|  |
| --- |
| **Sicav DIERICKX LEYS FUND II SA**Kasteelpleinstraat 44 – 2000 AnversNuméro d’entreprise: 0893.204.308 |

**ATTESTATION DU DIVIDENDE VERSÉ 16/04/2024**

**destinée aux investisseurs soumis à l’impôt des sociétés**

La sicav DIERICKX LEYS FUND II confirme par la présente que le compartiment DIERICKX LEYS FUND II DBI classe B a rempli, au cours de l’année de revenus 2023, les conditions pour être qualifiée de société d’investissement RDT au sens de l’article 203, §2, deuxième alinéa du CIR.

Par conséquent, le dividende relatif à l’année de revenus 2023 versé par la sicav le 16 avril 2024 est éligible à la déduction RDT telle que définie à l’article 202 du CIR. Cette déduction RDT s’applique si et dans la mesure où les revenus de la société d’investissement elle-même sont de « bons » revenus (c’est-à-dire des revenus de dividendes répondant aux conditions de déductibilité de l’article 203, §1, 1° à 4° du CIR et des plus-values sur actions bénéficiant d’une exonération fiscale en vertu de l’article 192, §1 du CIR).

Pour l’année de revenus 2023, 100% des revenus de la sicav sont constitués de ces « bons » revenus. Le dividende versé le 16 avril 2024 est donc éligible à 100% à l’exonération de l’impôt des sociétés des sociétés actionnaires.

Administrateur Administrateur

Werner Wuyts Sven Sterckx